

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 mars 2009

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY)  
**Membres absents** : M. DESEILLE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. DUGOURD)

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

**Jardin des Sciences - Restauration d'un sarcophage - Convention à passer entre la Ville et l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Tours**

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la rénovation du pavillon de l'Arquebuse, le Jardin des Sciences souhaite confier à l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Tours la restauration d'un sarcophage de Her-ib-Neith, de la XXVème ou XXVIème dynastie, en bois stucqué, peint, d'une dimension d'1,83 mètres et d'une valeur de 180 000 €, conservé au Muséum.

Le travail serait réalisé par un étudiant en cycle de conservation-restauration des œuvres sculptées, pour son diplôme de fin d'études.

L'œuvre ferait l'objet d'une étude, d'un diagnostic, de propositions de traitement et d'une restauration dont la teneur serait soumise à l'approbation du conservateur responsable, Monsieur Gérard Ferrière, directeur du Muséum-Jardin des Sciences ainsi qu'à la commission régionale de restauration des musées de France.

Cette restauration serait réalisée à titre gracieux.

La durée de restauration serait d'un an et demi, du 22 janvier 2009 jusqu'en juin 2010 environ.

L'œuvre serait restituée au Jardin des Sciences à l'issue de la soutenance du mémoire de fin d'étude de l'étudiant et à une date convenue à l'avance par les deux parties.

La signature d'un protocole d'accord, régissant les relations entre les parties est proposée.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de confier à l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Tours, la restauration d'un sarcophage du Muséum-Jardin des Sciences, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le protocole d'accord à passer entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer le protocole d'accord définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 08/04/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

02 AVR. 2009



## PROTOCOLE D'ACCORD N°

Entre l'École Supérieure des Beaux-Arts de Tours, B.P. 31152, 37011 Tours cedex 1, représentée par Monsieur le Maire de la Ville de Tours ou son adjoint délégué, agissant en sa qualité et pour le compte de la Ville de Tours, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2008

d'une part,

et la Ville de Dijon, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2009, ci-dessous dénommée « le Muséum-Jardin des Sciences »

d'autre part,

soucieux de favoriser une coopération pédagogique et culturelle entre l'École Supérieure des Beaux-Arts de Tours et le Muséum-Jardin des sciences,

il est convenu ce que suit :

### **Article 1 - Objet**

Un sarcophage de Her-ib-Neith, de la XXVème ou XXVIème dynastie, en bois stucé et peint, d'une dimension d'1,83 m, conservé au Muséum, Jardin des sciences, d'une valeur de 180 000 €, est confié à l'École Supérieure des Beaux-Arts de Tours, cycle de conservation-restauration des œuvres sculptées, dans le cadre du diplôme de fin d'études de l'un des étudiants.

Cette œuvre fera l'objet d'une étude, d'un diagnostic, de propositions de traitement et d'une restauration dont la teneur sera soumise à l'approbation du conservateur responsable, Monsieur Gérard Ferrière, directeur du Muséum-Jardin des Sciences ainsi qu'à la commission régionale de restauration des musées de France.

Madame Agnès Cascio, Monsieur Dominique Biesel, Monsieur Marcel Molac et Monsieur Maximilien Wroblewski, enseignants et restaurateurs professionnels, sont chargés du suivi pédagogique et de l'encadrement des étudiants.

### **Article 2 - Frais**

Les traitements proposés, en concertation avec le conservateur responsable, Monsieur Gérard Ferrière, directeur du Muséum-Jardin des Sciences, sont réalisés gracieusement.

### **Article 3 - Durée du prêt**

Le sarcophage quittera le Musée d'Histoire Naturelle pour l'École Supérieure des Beaux-Arts de Tours, du 22 janvier 2009 au 30 juin 2010, soit une période de restauration d'un an et demi.

**Article 4 - Conditions de transport**

L'emballage et le convoiement aller-retour de la sculpture seront assurés par le Muséum-Jardin des Sciences.

Le retour s'effectuera après la soutenance du mémoire de fin d'études à une date convenue ultérieurement entre les deux institutions.

**Article 5 - Assurances**

Le sarcophage de Her-ib-Neith fera l'objet d'un contrat d'assurance auprès de la société D&P – Développement et partenariat – 152 avenue de Malakoff – 75116 PARIS – Police RSP 0094461 – pendant la durée du séjour à l'École Supérieure des Beaux-Arts de Tours.

Le transport du sarcophage sera assuré par la compagnie d'assurance de la Ville de Dijon pour l'aller et le retour.

L'École Supérieure des Beaux-Arts de Tours s'engage à le stocker dans des locaux présentant toute garantie en matière de sécurité [alarme, blindage].

**Article 6 - Communication**

Le mémoire de fin d'études est soutenu publiquement devant un jury indépendant composé de conservateurs, de professionnels et de personnalités représentatives, à l'École Supérieure des Beaux-Arts de Tours, en mai 2010.

Une copie du mémoire sera remise au Muséum-Jardin des Sciences.

Le présent protocole d'accord prend effet à la date de sa notification à l'École Supérieure des Beaux-Arts de Tours

Fait pour valoir ce que de droit, en deux exemplaires

La Ville de Tours,  
Le Maire,  
Pour le Maire, l'Adjointe chargée  
de la culture,

La Ville de Dijon,  
Le Maire,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué  
à la culture et au patrimoine municipal

Colette Girard

Yves Berteloot